

PROGRAMME D'INTEGRATION URBAINE

2008-2018

PROGRAMME D'INTEGRATION URBAINE 2008-2018

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION
2. STRATÉGIE D'INTÉGRATION URBAINE
 - 2.1 OBJECTIFS
 - 2.2. MESURES
 - 2.2.1 RÉALISATIONS MISE EN OEUVRE PAR LE PORT DURANT LE PROGRAMME « INTEGRATION URBAINE 1993-2007»
 - 2.2.2 ACTIONS URBAINES REALISEES PAR LE PORT
 - 2.2.3 RÉALISATIONS MISES EN OEUVRE PAR LES ENTREPRISES PORTUAIRES
 - 2.2.4 PLAN GÉNÉRAL DE LA SITUATION EXISTANTE : ANALYSE PAYSAGERE ET LOCALISATION DES INTERVENTIONS REALISEES PAR LE PORT ENTRE 1993 ET 2007
3. ACTEURS CONCERNÉS
4. INVESTISSEMENTS 2008-2018
 - 4.1 DESCRIPTION DES PROJETS PREVUS AU PROGRAMME D'INTEGRATION URBAINE 2008-2018
 - 4.1.1 PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES SITES D'ECLUSE
 - 4.1.2 BASSIN BECO - 2^{ème} PHASE QUAI DES PENICHES
 - 4.1.3 AMÉLIORATION DE LA PERCEPTION DU SIÈGE SOCIAL ET DE SES ABORDS
 - 4.1.4 MAISON DU PORT - AMENAGEMENT DES ABORDS
 - 4.1.5 PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES PONTS
 - 4.1.6 PÔLE LOISIRS BASSIN BECO ET AVANT PORT
 - 4.1.7 PLAN LUMIERE GLOBAL
 - 4.1.8 POSTES DIVERS
 - 4.1.9 SECURITE
 - 4.1.10 ENTREPRISES PORTUAIRES : PROJETS EN COURS OU A VENIR
 - 4.2 ESTIMATIF DES PROJETS DU PORT POUR 2008-2018
 - 4.3 ESTIMATIF DES PROJETS DU PORT POUR 2008-2012
 - 4.4 PLAN GENERAL DE LA SITUATION PROJETEE : LOCALISATION DES PROJETS PUBLICS EN COURS ET DES PROJETS PREVUS PAR LE PORT AU PROGRAMME D'INTEGRATION URBAINE 2008- 2018
5. FINANCEMENT

1. INTRODUCTION

La politique d'intégration urbaine menée par le Port de Bruxelles depuis plusieurs années, avec le soutien financier de la Région, doit être poursuivie afin d'encore améliorer l'intégration du domaine portuaire et de ses installations dans leur environnement urbain, et de permettre le développement harmonieux entre les activités portuaires et récréatives.

Les documents de développement et de gestion du Port de Bruxelles considèrent la stratégie d'intégration urbaine comme un des axes de développement importants. Le masterplan à l'horizon 2015 du Port, ou encore le Plan d'entreprise du Port définissent des stratégies et des moyens à mettre en œuvre dans ce domaine.

Quant au contrat de gestion 2008-2012 du Port, la poursuite de la politique d'intégration urbaine du canal et du domaine portuaire figure parmi les objectifs qui y sont repris. Les articles 19,20 et 21 du contrat de gestion y sont plus particulièrement consacrés.

L'article 19 stipule qu'un plan d'intégration urbaine sur 10 ans doit être élaboré, en collaboration avec l'architecte portuaire:

« 19.1

Le Port, en collaboration avec l'architecte portuaire, et en concertation avec les acteurs concernés (entreprises, riverains, communes, tissu associatif concerné,...) établit un plan pluriannuel d'intégration urbaine sur une période de 10 ans et qui permettra de développer des initiatives nouvelles mais aussi de mieux relier les efforts consentis par le passé.

19.2

Le plan pluriannuel d'intégration urbaine comprendra :

- la continuation de la réaffectation du bassin Béco et de son plan d'eau en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public dans le tissu urbain. Dans ce cadre, la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué sa préférence, dans sa séance du 1er mars 2007, pour l'implantation d'une piscine publique à ciel ouvert sur la rive gauche du bassin Béco,*
- la réalisation d'aménagements harmonieux, audacieux et modernes dans le paysage bordant le canal (propriété du Port) et le domaine portuaire, qui favorisent la réappropriation de l'espace (les espaces accessibles au public, non utilisés par l'activité portuaire) par les riverains et les habitants, en cohérence avec les missions de service public,*
- les efforts pour le renouvellement des équipements à destination des différents usagers «récréatifs, sportifs et touristiques» du Port,*
- la durabilité et la qualité architecturale dans les investissements du Port, en ce compris pour les investissements hors du programme d'intégration urbaine,*
- la construction d'une «Maison du Port», vitrine des activités portuaires et logistiques bruxelloises (projet approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du programme «FEDER Objectif 2007-2013» de la Région de Bruxelles-Capitale),*
- la construction d'un pôle récréatif lié à la voie d'eau sur plusieurs sites le long de la voie d'eau pour les activités touristiques et récréatives (BRYC, Béco, avant-port, Anderlecht). Dans ce cadre, le Port entreprendra une étude de faisabilité pour l'accueil de grands bateaux de croisières fluviales à l'avant-port.*

19.3

Ce plan sera soumis à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent contrat de gestion.

19.4

La Région soutiendra le Port dans l'exécution des différents projets.

19.5

Le Port renforce le cas échéant ses moyens par des fonds extérieurs tels que les fonds européens (FEDER, INTERREG,..) et par la recherche de partenariats.

Il est à noter que le délai de six mois pour l'élaboration du plan n'a pu être respecté pour cause de modifications budgétaires (cfr point III 2) de la dotation intégration urbaine.

Ce point est également repris dans le plan d'entreprise, où l'intégration urbaine relève de l'axe «social» du développement durable. Le plan d'entreprise précise : « La consolidation des activités portuaires exige la prise en compte du tissu urbain dans lequel elles s'inscrivent, et donc l'amélioration de l'intégration urbaine. Il s'agit d'une intégration non seulement physique (infrastructures, sites d'exploitation, espaces rendus publics), mais aussi mentale par rapport à la population. Le Port de Bruxelles doit être un lieu d'échanges, de culture et de cohésion sociale». [...] Dans ce sens, le Port de Bruxelles se fixe comme objectif [...] d'établir un plan pluriannuel d'intégration urbaine comprenant :

- l'aménagement du plateau des écluses, signes de la gestion de la voie d'eau à Bruxelles ;
- la rénovation et l'éclairage des ponts et quais ;
- un plan Lumière sur l'ensemble du canal : une étude globale, suivie de la mise en œuvre des travaux (zones d'intervention à déterminer en fonction de la maîtrise foncière du Port). Des avant-projets sont déjà élaborés (tronçon de la chaussée de Vilvorde et interventions sur les ponts gérés par le Port - en collaboration avec la Région AED).
- la réalisation du projet «la Maison du Port», prévu dans la courbe de giration du bassin Vergote, à la marge entre la ville et le Port ;
- la finalisation du plan de réaménagement du bassin Béco, ainsi que la poursuite la diversification des usages de la voie d'eau sur ce site, par la mise à disposition d'infrastructures et la rationalisation de l'accueil des bateaux d'excursion et bateaux d'animation ;
- l'étude de faisabilité et la réalisation, en fonction des moyens financiers disponibles, d'un terminal dédié à l'accueil à l'avant-port (Meudon ou Buda) des bateaux de croisière et des grands bateaux d'excursion.»

2. STRATÉGIE D'INTÉGRATION URBAINE

2.1 OBJECTIFS

Les spécificités de la voie d'eau et du port de Bruxelles lui ont, depuis longtemps, permis de contribuer à la prospérité économique de la cité. La fonction urbaine du port de Bruxelles s'identifie clairement dans la structure de ses trafics : il assure à la fois l'approvisionnement de la métropole en produits énergétiques et en matériaux de construction et l'évacuation des résidus de la consommation urbaine. La voie d'eau s'intègre également dans les filières logistiques d'entreprises de transformation bruxelloise. Le trafic par voie d'eau a connu ces dernières années une croissance continue, en tonnages bruts mais aussi et surtout en valeur économique des marchandises manutentionnées; cette tendance confirme la reconversion du Port de Bruxelles vers des trafics à plus haute valeur ajoutée et donc une adéquation grandissante du port au paysage économique dans lequel il s'inscrit.

Pour le Port de Bruxelles, l'objectif essentiel est donc d'optimiser l'atout de son implantation au cœur d'une grande métropole. Dans ce cadre, l'intégration urbaine constitue un enjeu crucial pour le développement portuaire. Pendant la deuxième moitié du siècle passé, le port de Bruxelles, à l'instar de la plupart des autres ports et en fonction d'objectifs de sécurité d'exploitation, s'était progressivement renfermé sur lui-même, tournant le dos à la ville sans se préoccuper de la confrontation des usages. Les liens avec le tissu urbain s'étaient effilochés, et les habitants méconnaissent de plus en plus le rôle et parfois même l'existence de leur port. A la fin des années 80, une poussée immobilière brutale s'exerça sur le foncier du port. Un moratoire était imposé sur le domaine, empêchant tout investissement des entreprises, et l'on prévoyait la désaffectation des deux bassins les plus centraux. Les entreprises portuaires se mobilisèrent contre ce projet. Une restructuration institutionnelle et interne du Port, une relance à la hausse de ses trafics, concomitante à une diminution de la pression immobilière, aboutirent, en 1995, à rétablir la situation : des périmètres portuaires et de transport, inscrits dans le Plan Régional de Développement, assuraient la sécurité juridique pour les entreprises du port. L'autorité portuaire bruxelloise décida alors de piloter la mutation, en gardant la maîtrise de son foncier et en s'inscrivant dans une stratégie volontariste.

Cette stratégie, qui vise à recomposer les liens entre la logique portuaire et la logique urbaine, doit permettre de rendre du sens à l'activité portuaire tout en tenant compte des demandes urbaines. Les ressources sur lesquelles se fonder existent, puisque les ports disposent de spécificités susceptibles de rencontrer la culture des citoyens. Il s'agit d'abord de la fonctionnalité même du port ; cette fonctionnalité était méconnue, ou assimilée à des secteurs industriels en voie inéluctable de disparition, alors que la logistique moderne est en constante évolution et s'appuie sur de nouvelles technologies de plus en plus pointues. C'est donc un message de modernité qu'il y a lieu de transmettre, en expliquant le rôle des activités portuaires pour l'économie et pour l'ensemble des habitants – et donc la justification de sa présence en milieu urbain. La deuxième ressource est à l'évidence la proximité de la voie d'eau, grâce à laquelle il est possible de recréer des pratiques urbaines - telles qu'elles ont existé dans le passé - et de renouer des connivences entre les habitants et le port. Enfin, les ports disposent des bases pour construire un véritable paysage portuaire ; lorsqu'on approche des installations portuaires et du plan d'eau, l'on ne peut qu'être frappé par son échelle particulière et sa force de suggestion, de rêve et d'imaginaire. De ce paysage mis en scène peuvent se dégager des émotions relevant d'un

registre fort, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la ville.

L'objectif est donc de transformer les sites portuaires en espaces spécifiques. Non pas en se camouflant derrière de hauts murs, mais au contraire, en s'ouvrant à la cité et en assurant la visibilité et la lisibilité des activités portuaires. Ensuite, en favorisant de nouveaux usages de la voie d'eau ou de sa proximité, afin que les habitants reviennent près du port et adhèrent à sa présence par des gestes d'appropriation. Enfin, en réalisant des aménagements donnant à rêver par l'accès à l'eau, source de poésie, et aux installations, symboles de force : c'est donc une ambiance spécifique que l'on peut ajouter aux autres lieux offerts par la ville, dans un registre urbain permettant de rencontrer la culture citadine et de recréer des liens et des habitudes de fréquentation. Par là-même, le canal en tant que barrière peut se transformer en espace - un port dans son sens le plus généreux de havre et d'accueil. Cette insertion du domaine portuaire dans la structure urbaine, et sa participation à la dynamique de la ville doit représenter la conscience fière du port : sortir le port de sa position de no man's land et mettre en valeur les entreprises en tant que signaux positifs de la présence portuaire. En retrouvant sa légitimité, le port est alors en situation de permettre à la ville de participer à sa vie et à son évolution.

La première étape de la mise en œuvre de cette stratégie a consisté à réaménager le bassin Béco. Une démarche plus globale visant à rénover l'ensemble du domaine portuaire a également été engagée. Elle fut formalisée dans une «Charte de développement du Port de Bruxelles» signée entre l'autorité et les entreprises portuaires en 1996, et par laquelle les deux parties s'engageaient à oeuvrer ensemble pour assurer la modernisation portuaire dans le respect de l'environnement urbain ; cette charte a été réactualisée en 2007.

L'effort doit porter, en collaboration avec les entreprises, tant sur l'architecture industrielle elle-même que sur les plantations, les clôtures, les accès et l'entretien. Des recommandations en termes de couleurs, de matériaux, de gabarits ont été élaborées et sont proposées aux entreprises pour assurer la cohérence des installations. L'autorité portuaire soigne également l'architecture de ses installations. Ainsi, le choix du bureau d'architecture chargé de réaliser le projet BILC a donné lieu à consultation sous l'égide d'un jury spécialisé, avec l'aide duquel le parti a été confirmé : la destination principale – des entrepôts de logistique urbaine - ne doit pas être camouflée, ni « cachée » derrière des façades convenant à des fonctions prétendument plus urbaines ; la fonction principale, nécessaire à la ville, doit donc trouver sa propre identité et son expression urbaine. Il s'agit donc bien là d'une réelle ambition culturelle : doter le site et l'environnement urbain d'un bâtiment que l'on puisse aimer.

Une signalisation a été également mise en place, sur base du concept de « rive droite » et « rive gauche », peu utilisé par les Bruxellois comme outil de localisation, et reprenant les couleurs (vert et rouge) des balises de signalisation d'accès portuaire.

Une autre composante de l'intégration des installations portuaires est le renforcement de la diversification des usages de la voie d'eau. Toute une série d'activités sportives et ludiques trouvent leur place le long de notre voie d'eau, comme la plaisance, les écoles de voile et d'aviron, les bateaux de promenades touristiques, sans oublier les bateaux de croisières fluviales que nous accueillons de plus en plus souvent pour une escale à l'avant-port (cette dernière activité fait d'ailleurs l'objet d'un projet ambitieux pour les années à venir : réalisation d'un terminal pour croisières à l'avant-port). Un centre nautique, signal fort de modernisation du port en harmonie avec les usages ludiques de la voie d'eau, a été construit à l'avant-port.

Parallèlement, des activités grand public visent à ouvrir le domaine portuaire aux habitants. La «fête du port», organisée tous les deux ans, rencontre toujours un grand succès, avec plus de 25.000 visiteurs qui, par leur intérêt, renforcent la légitimité du port au sein de la région. D'autres activités sont organisées sur les sites portuaires par différents acteurs, comme Bruxelles les Bains, mis en place chaque année par la Ville de Bruxelles.

Actuellement, de plus en plus de ports se trouvent en situation où l'articulation de leurs activités avec un environnement métropolitain est régulièrement remis en cause: un arbitrage doit alors être effectué entre des projets parfois contrastés relevant d'un choix de ville et confrontant les fonctions et les usages. L'autorité portuaire est donc amenée à obtenir l'adhésion sur ses projets en expliquant leur interaction avec la réalité économique, et donc démontrer l'étroite complémentarité entre les fonctions portuaires et les fonctions émergentes de la ville moderne. C'est le rôle fondamental d'un port citoyen.

2.2. MESURES

Outre les actions entreprises dans le cadre d'événements, soit en tant qu'organisateur soit en tant que partenaire (Fête du port, Bruxelles-les-bains, régates d'aviron, fêtes de quartier, visites d'écoles...), le Port de Bruxelles a, depuis sa création en 1993, mis en œuvre toute une série de mesures en matière d'intégration urbaine, avec le soutien financier de la Région. Ces mesures sont illustrées et détaillées ci-dessous organisées selon le types d'interventions :

- a. Réalisations du Port lors du volet « intégration urbaine 1993-2007»;
- b. Actions urbaines réalisées par le Port;
- c. Réalisations mises en oeuvre par les entreprises portuaires.

Les nouveaux projets envisagés sont repris dans le programme 2008-2018 intégré plus loin dans le présent document.

Au-delà des aménagements, rénovations et constructions, la stratégie urbaine du Port de Bruxelles se concrétise aussi au travers des indispensables travaux de maintenance et d'entretien du canal, des terrains et des installations portuaires. Tous les aménagements prévus en matière d'intégration urbaine doivent également prendre en compte l'aspect « sécurité ».

2.2.1 RÉALISATIONS DU PORT LORS DU VOLET « INTÉGRATION URBAINE 1993-2007»

1993- 1999

A. Réaménagement d'une partie de la rive gauche du bassin Beco (quai des Matériaux) en espace public destiné à la promenade et la détente, avec mise à disposition de nouvelles infrastructures pour les bateaux excursionnistes (en collaboration avec l'IBGE)

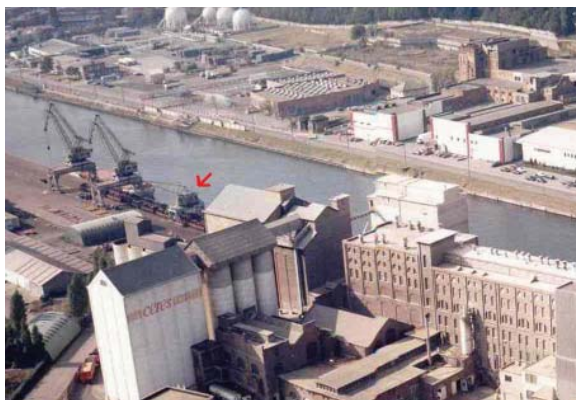
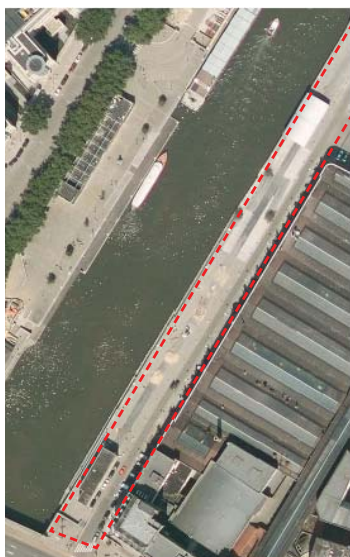


Le projet prévoyait le réaménagement du quai, la réalisation de 2 pavillons d'accueil, des gradins, d'un embarcadère avec rampes d'accès, la pose de balises de signalisation et une nouvelle route d'accès à la partie portuaire du quai.

Coût : +/- 60.000.000 BEF (+ le budget de l'IBGE : 45.000.000 euros)

2000 - 2002

B. Réaménagement d'une partie de la rive droite du bassin Beco (quai des Péniches) en espace public multifonctionnel



Il s'agissait de réaliser un aménagement minéral qui fasse référence à l'infrastructure du canal et mette en valeur les différents éléments portuaires. L'aménagement comprenait : un nouveau pavage, de nouveaux éclairages, du mobilier urbain, des gradins donnant accès à l'eau, ainsi que la mise en valeur d'une grue venant de l'Avant Port.

Coût : +/- 120.000.000 BEF

2003-2007

C. Mise en place d'un éclairage artistique au bassin Beco



Coût : +/- 70.000 euros

D. Aménagement d'un espace public place des Armateurs/quai des Steamers



Avant



Après

Coût : +/- 112.000 euros

E. Programme d'embellissement au bassin de Biestebroeck (avec la contribution des entreprises)



Divers aménagements ont été mis en œuvre, à l'issue d'un programme élaboré par un bureau d'architectes :

- mise en peinture de murs et d'éléments d'enceinte ;
- remplacement de rails de sécurité par des garde-corps ;
- mise en place de nouveaux portails d'entrée ;
- aménagement du terrain inoccupé (ABP) ;
- réaménagement de trottoirs ;
- défrichage de végétation ;
- remplacement de murs d'enceinte (et de soutènement) – cf. photo – le long de l'itinéraire cyclable régional n°5
- aménagement d'un portillon d'accès pour bateaux passagers.

Des conventions ont également été conclues avec les entreprises présentes sur le site, afin d'apporter leur contribution au programme. Des aménagements ont été réalisés :

- rafraîchissement des installations ;
- mise en peinture des cuves de stockage ;
- enlèvement d'une trémie inutilisée – cf. photo.

Coût : +/- 360.000 euros

F. Rénovation des infrastructures du port de plaisance (1er et 2ème phase)



Un programme de rénovation (en 2 phases) d'infrastructures du port de plaisance a été mis en œuvre. Divers aménagements ont été exécutés :

- Nettoyage de murs de quais
- Rejointoyage de murs de quais
- Peinture sur murs en maçonnerie
- Réparation du béton des jetées et nouveau revêtement
- Appareils d'éclairage le long des jetées

Coût : +/- 300.000 euros

G. Aménagement d'un espace public dans la courbe de giration du bassin Vergote



Coût : +/- 70.000 euros

H. Mise en place de nouveaux éléments d'enceinte sur le domaine portuaire



Avant



Après

Coût : +/- 1.500.000 euros

**I. Construction du Centre nautique
(utilisé par une école de voile, les scouts marins (le Bos) et les cadets de la Marine)**



Avant

Après

Coût : +/- 1.700.000 euros

J. Rénovation des pontons (notamment pour les clubs d'aviron)



Avant



Après

Coût : +/- 120.000 euros

K. Mise en place de balises de signalisation aux entrées des sites portuaires



Coût : +/- 400.000 euros

Avant

Après

L. Autres mesures en faveur des activités sportives / de plaisance (non exhaustif)

Mise en place d'échelles



Coût : campagne menée en 2006 : 107.000 euros
campagne prévue en 2009 : 35.000 euros

Mise en place de balises de signalisation «voie d'eau»



Coût : 5.000 euros

«Castor» : enlèvement des déchets flottants



Coût / budget européen Interreg : 100.000 euros

A. Evènements organisés par le Port : LA FETE DU PORT



Tous les 2 ans depuis 1996, le Port organise la fête du Port. Bateaux anciens, bateaux militaires, démonstrations nautiques, cours d'aviron, croisières gratuites rassemblent près de 25.000 personnes sur le quai de Heembeek.

B. Evènements organisés en partenariat avec le Port de Bruxelles : Bruxelles-les-Bains



Depuis 6 ans, durant l'été, Bruxelles-les-bains déploie ses plages et ses cocotiers sur les quais du bassin Béco. Il est devenu au fil des ans le lieu de rendez-vous incontournable des amateurs de détente et d'exotisme. Au programme, activités culturelles et sportives, des jeux d'eau, plages bordées de paillotes proposant boissons et restauration des 4 coins du monde.

C. Evènements organisés en partenariat avec le Port de Bruxelles : Régates d'avirons



2.2.3 RÉALISATIONS MISES EN OEUVRE PAR LES ENTREPRISES PORTUAIRES

Exemples d'aménagements entrepris au cours de dernières années, avec une optique d'intégration urbaine.

- A. Bassin de Biestebroek : mise en peinture des cuves de stockage**
- B. Quai d'Aa : mise en peinture des installations**
- C. Bassin Béco : remplacement d'un bardage opaque par une grille et rénovation de garde- corps**
- D. Aménagements divers dans le cadre de construction de nouveaux bâtiments (animation de façades, plantations, ..)**
- E. Nouvelle couverture de la centrale à béton, avec dispositifs anti-nuisances (bruit, poussières)**
- F. Avant Port: remplacement des installations de recyclage et construction de nouveaux bâtiments**
- G. Bassin Vergote: implantation de magasin : one-stop shopping**
- H. Avenue du Port : construction de nouveaux bâtiments**
- I. Avant Port : instalation de l'ancienne cisaille comme « signal»**



D



F



E



I



H



G

2.2.4 PLAN GÉNÉRAL DE LA SITUATION EXISTANTE : ANALYSE PAYSAGÈRE ET LOCALISATION DES INTERVENTIONS RÉALISÉES PAR LE PORT ENTRE 1993 ET 2007
(voir plan A3 ci-après)

3. ACTEURS CONCERNÉS

- Région de Bruxelles-Capitale : soutien financier
- Port de Bruxelles : pilotage des projets – moyens humains et matériels mis en œuvre
- Administrations régionales et communales de l'urbanisme (voire autres) : concertation pour l'élaboration de projets
- Entreprises portuaires : contribution des entreprises (cf Charte de Développement)
- Opérateurs de croisières, clubs sportifs et associations actifs sur le canal
- Riverains

4. INVESTISSEMENTS 2008-2018

4.1 DESCRIPTION DES PROJETS PREVUS AU PROGRAMME D'INTEGRATION URBAINE 2008-2018

**FICHES DE PRÉSENTATION DES PROJETS
PREVUS AU PROGRAMME D'INTEGRATION URBAINE 2008-2018**

1. PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES SITES D'ECLUSES

Estimation du programme (solde pour 2008-2018) : 1.119.000 euros

Description du programme

Ce programme a été entamé dans le cadre du programme 2003-2007 intégration urbaine approuvé par la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de renforcer la présence des écluses dans la ville à savoir : les écluses de Molenbeek et d'Anderlecht. Ces 2 écluses sont en effet localisées dans des quartiers en pleine reconversion. Le programme concilie l'aspect «intégration urbaine-embellissement» mais également l'aspect «sécurité des sites».

Le projet préconise de construire de nouvelles annexes de bâtiments en remplacement des «cabines de chantier» actuelles, un nouvel habillage des bâtiments existants, de nouveaux éléments d'enceinte accompagnés d'un éclairage au sol, de nouveaux revêtement de sol, de nouvelles structures servant de signal, etc... Le projet prévoit également une série d'aménagements dans les bâtiments existants.

Le bureau d'étude pour l'ensemble des travaux est Cooparch-ru.

L'adjudication des travaux a été approuvée par le conseil d'administration du Port le 1 février 2008.

Le coût total de l'intervention (à charge de la dotation intégration urbaine) pour les 2 écluses est de 2.492.618 euros. Le coût pour l'écluse d'Anderlecht (1.375.826 euros) est imputé sur le budget 2007. Le coût pour l'écluse de Molenbeek (1.116.792 euros) doit être imputé sur le budget 2008-2012.

Les fiches suivantes détaillent les projets d'embellissement pour chacune des écluses.

PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES SITES D'ECLUSES

Estimation du programme (solde pour 2008-2018) : 1.119.000 euros

Projet 1 : Embellissement de l'écluse de Molenbeek

Adresse : Chaussée de Ninove, 1080 Molenbeek

Echéancier : 2008 -2009

Estimation du projet : montant de l'adjudication : 1.228.155 euros (1.116.792 euros sur dotation intégration urbaine)

Auteur de projet : Cooparch-ru



Description du projet

L'écluse de Molenbeek se trouve à la hauteur de la porte de Ninove dans un quartier en pleine mutation. Elle est longée par les quais de Mariemont et de l'Industrie qui font actuellement l'objet d'un réaménagement. L'aménagement d'un parc pour les nouveaux habitants du quartier en bordure de l'écluse a exigé une réflexion importante sur la sécurisation du site et l'intégration du projet dans les aménagements généraux des abords.

Le parti pris est la matérialisation de la présence de l'écluse dans son environnement par la définition d'un périmètre « semi-clôturé » qui caractérise le lieu et éveille les sens.

L'idée est de créer un volume virtuel par la lumière (artificielle ou naturelle), par la disposition au sol d'éléments linéaires qui détermineront le périmètre à l'intérieur duquel chaque usager ressentira la présence de l'écluse et donc du canal et de l'eau.

Etat d'avancement

Le permis a été introduit à la commune de Molenbeek le 28 mars 2008. Il a été délivré sous condition de prendre contact avec l'auteur du projet de réaménagement de la petite ceinture ouest, afin de coordonner les projets.

Le budget prévu en 2008 n'a pas été attribué et donc le coût de ce projet sera imputé au budget 2009.

PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES SITES D'ECLUSES

Estimation du programme (solde pour 2008-2018): 1.119.000 euros

Projet 2 : Embellissement de l'écluse d'Anderlecht

Adresse : quai d'Aa, 1070 Anderlecht

Echéancier : 2008 -2009

Estimation du projet : montant de l'adjudication : 1.467.272 euros (1.375.826 euros sur dotation intégration urbaine)

Auteur de projet : Cooparch-ru



Description du projet

L'écluse d'Anderlecht se trouve à la charnière de 2 zones aux activités distinctes: le quartier résidentiel de la Roue sur la rive gauche, et le zoning industriel d'Anderlecht sur la rive droite. Autrefois très fréquentée, l'écluse était le lieu où passaient à pied tous les habitants de la Cité de la Roue pour se rendre sur leur lieu de travail. Aujourd'hui, le quartier de la Roue fait l'objet d'un vaste programme de rénovation qui prévoit le réaménagement des espaces publics et la création d'un parc à proximité de l'écluse.

Comme pour l'écluse de Molenbeek, le parti pris est la matérialisation de la présence de l'écluse dans son environnement par la définition d'un périmètre « semi-clôturé » qui caractérise le lieu et éveille les sens.

L'idée est de créer un volume virtuel par la lumière (artificielle ou naturelle) par la disposition au sol d'éléments linéaires qui détermineront le périmètre à l'intérieur duquel chaque usager ressentira la présence de l'écluse et donc du canal et de l'eau.

Etat d'avancement

Le permis a été introduit à la commune d'Anderlecht le 14 janvier 2008. Il a été délivré.

La date de début du chantier est prévue début novembre.

2. BASSIN BECO - 2^{ème} PHASE QUAI DES PENICHES

Estimation du programme : 2.875.000 euros

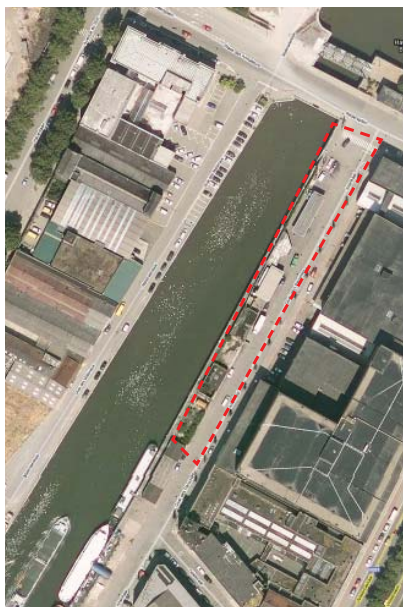
Projet : Seconde phase du réaménagement du quai des Péniches

Adresse : Quai des Péniches, 1000 Bruxelles

Echéancier : 2011 - 2012 - 2013 (à confirmer en fonction de la disponibilité du terrain)

Estimation du projet : 2.875.000 euros

Auteur de projet : à déterminer



Description du projet

Le Port de Bruxelles est propriétaire de l'ensemble des quais des Matérieux et des Péniches bordant le bassin Beco.

Ce dernier occupe une position stratégique au sein de la Ville. Situé à la rencontre entre la ville et la canal, dans un quartier qui connaît une mutation progressive, il est le lieu à Bruxelles où se révèle depuis plusieurs années la vocation culturelle du Canal (activités de loisirs, Bruxelles les Bains, la présence des péniches culturelles,...).

Ainsi, en 2001-2002, la première partie du quai des Péniches a été réaménagée par le Port. Il s'agissait de réaliser un aménagement minéral qui fasse référence à l'infrastructure du canal et mette en valeur les différents éléments portuaires.

La deuxième partie du quai n'a pas encore été réalisée en raison des incertitudes liées à la date de cessation de la concession de la station essence Multogaz présente sur le quai et à la création du futur Pont Picard. Un nouveau programme d'aménagement devra donc être établi en fonction des nombreux développements en cours et à venir sur le bassin Béco.

3. AMELIORATION DES ABORDS DU SIEGE SOCIAL

Estimation du programme : 101.000 euros

Projet : Amélioration de la perception du siège social et de ses abords

Adresse : Place des Armateurs 6, 1000 Bruxelles

Echéancier : 2008 - 2009

Estimation du projet : 101.000 euros

Auteur de projet : architecte portuaire



Description de l'ouvrage

Le bâtiment du siège social du Port de Bruxelles, de style Art Déco, est un bâtiment d'une grande qualité architecturale. Il a d'ailleurs été visité plusieurs fois lors des «Journées du Patrimoine». Il occupe une position stratégique dans le paysage bruxellois : en bordure du Canal, de l'avenue du Port et à l'articulation entre le bassin Vergote (à vocation industrielle), le bassin Béco (pôle de loisirs en devenir) et le site de Tour et Taxis en reconversion.

La perception de ce bâtiment est cependant mauvaise, entravée par le manque d'entretien des abords et l'absence d'éclairage permettant de valoriser le bâtiment de nuit.

Concept

Il a donc été convenu de réaliser l'éclairage du bâtiment et de valoriser ses abords. Le concept d'éclairage pour ce bâtiment suit la logique de mise en lumière des différents ponts du Canal:

- mettre en valeur la volumétrie et la façade du bâtiment en éclairant par contraste les reliefs existants dans la façade au moyen d'une lumière blanche chaude;
- pour identifier le bâtiment dans le paysage urbain nocturne, sa corniche supérieure sera illuminée du même bleu-vert que celui utilisé pour l'éclairage sous les ponts.

Etat d'avancement

Avant projet en cours d'élaboration. Tests de mise en lumière effectués fin octobre 2008.

4. MAISON DU PORT - AMENAGEMENT DES ABORDS

Estimation du programme : 513.750 euros + ponton mobile 72.828 euros

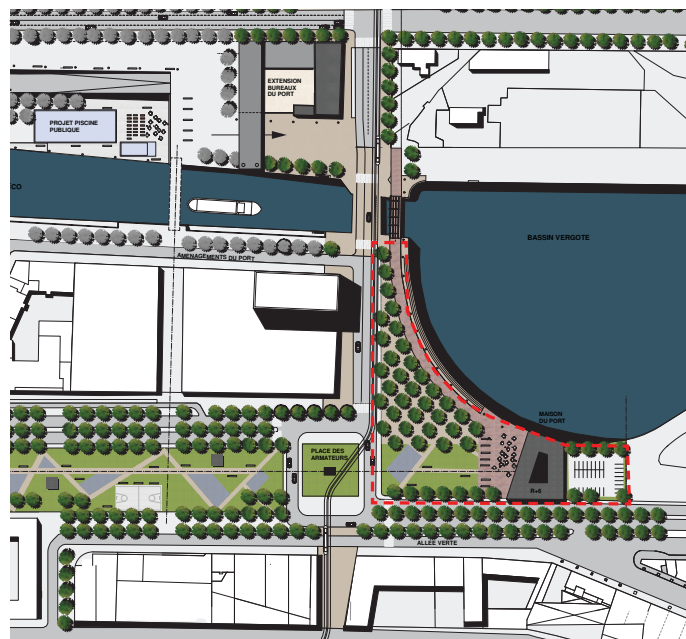
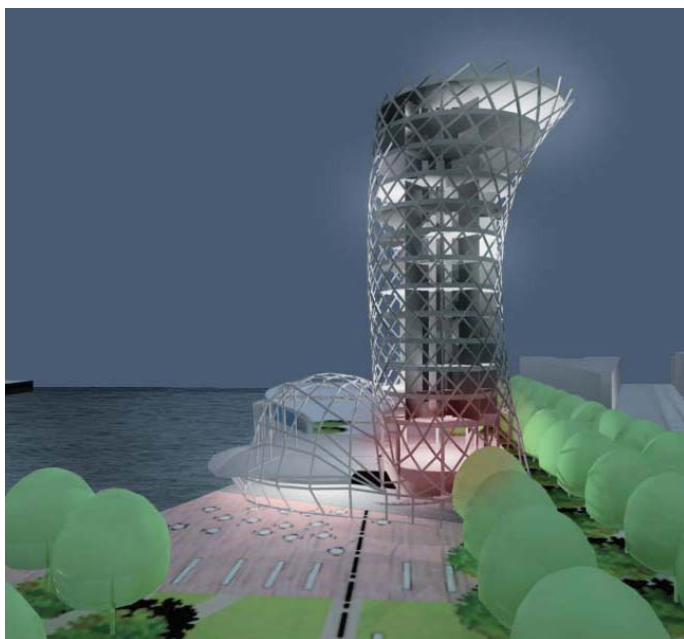
Projet : Aménagement des abords de la Maison du Port

Adresse : place des Armateurs, 1000 Bruxelles

Echéancier : 2010 - 2011

Estimation du projet : 513.750 euros + ponton mobile 72.828 euros

Auteur de l'avant projet : architecte portuaire



Description du projet

La réalisation d'une maison du Port est prévue par le schéma directeur du Port. Sa future implantation est reprise dans le PPAS Willebroek (en cours d'approbation) en bordure du bassin Vergote sur un terrain appartenant au Port de Bruxelles. Son emplacement, dans la perspective de l'Allée Verte et en bordure de l'eau, devra symboliser l'articulation entre la Ville et le Port.

Le projet a été sélectionné par le programme opérationnel européen FEDER en Région de Bruxelles-Capitale intitulé : « objectif 2013 : investissons ensemble dans le développement urbain ». Il bénéficiera donc d'un financement européen.

Le projet de maison du Port fait l'objet d'un appel à candidature (recherche d'un partenaire privé pour la construction et l'exploitation du bâtiment), le Port de Bruxelles sera chargé de l'aménagement du parc constituant les abords du bâtiment. Ce parc aura un rôle important dans ce quartier en devenir et devra assurer la continuité et l'articulation des circulations piétonnes entre la promenade du Canal et l'allée Verte et le futur parc du site de Tour et Taxis.

Etat d'avancement

Un programme de la maison du Port a été réalisé par l'architecte portuaire afin d'établir un cahier des charges pour l'appel à projet du bâtiment. Un projet d'ensemble cohérent comprenant le bâtiment et le parc sera établi en concordance avec les principes fixés par le PPAS 70-20a Willebroeck (en cours d'approbation).

5. PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES PONTS

Estimation du programme : solde 453.900 euros

Description du programme

Le programme d'embellissement des ponts prévoit la rénovation et l'illumination des différents ponts métalliques appartenant au Port de Bruxelles. Ces ponts présentaient en effet une image du Port peu valorisante : des peintures détériorées, des coloris désuets, un manque d'harmonie entre les ouvrages. L'intention est donc d'assurer une cohérence dans l'embellissement des ouvrages à travers des principes communs de mise en valeur. Les travaux seront réalisés par le service technique du Port.

Illumination des ouvrages

Il a été convenu de déterminer un principe d'illumination susceptible d'être appliqué aux différents ponts du Canal de façon à assurer la cohérence des interventions. Les ponts disposant chacun de leurs caractéristiques esthétiques et structurelles, il a été décidé :

- de souligner, pour chacun des ponts, les éléments les caractérisant au moyen d'un éclairage de coloris « blanc » logé dans la structure.
- de créer un halo de lumière colorée diffuse sous la surface du pont. La couleur devant être la même pour l'ensemble des ponts à illuminer.

Ce principe a été établi en concertation avec les concepteurs lumière du Plan Lumière Canal mené par la Région de Bruxelles-Capitale et l'architecte portuaire. L'entreprise VSE et l'entreprise Philips ont été désignées par la région de Bruxelles-Capitale pour l'installation et la fourniture des éclairages.

Rénovation

L'objectif est de repeindre les ponts métalliques, de les traiter contre la rouille, de les rendre conformes aux normes de sécurité pour les piétons et d'en assurer l'entretien. Pour la mise en peinture des ponts, des propositions de couleurs ont été faites par l'architecte portuaire et des essais ont été réalisés sur le Pont des Armateurs. La couleur "gris anthracite" a été sélectionnée.

Le marché de peinture pour les 3 ponts appartenant au Port a été attribué pour un montant de 443.440 euros.

Les ponts concernés par le programme (ponts gérés par le Port de Bruxelles):

- la passerelle métallique du Pont des Armateurs à 1000 Bruxelles
- le Pont des Hospices à 1080 Molenbeek
- le Pont de Buda à Neder Over Heembeek

Les fiches suivantes détaillent les projets d'embellissement de ces ponts et leur état d'avancement.

PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES PONTS

Estimation du programme : solde 453.900 euros

Projet 1 : Valorisation et illumination de la passerelle métallique du Pont des Armateurs

Adresse : place des Armateurs, 1000 Bruxelles

Echéancier : 2008-2009

Estimation du projet : 150.000 euros

Auteur de projet : Architecte portuaire



Description de l'ouvrage

L'ouvrage date de la fin du XIX siècle. Il est directement lié à la construction des bâtiments Delhaize situés sur les quais des Pénières. Le pont permettait aux trains de l'entreprise de rejoindre des entrepôts situés au rez-de-chaussée. Le pont comprenait une zone de passage pour les trains et une zone de passage réservée aux piétons située à l'extérieur de la structure. Situé à la charnière entre la zone urbaine dense et la zone industrielle portuaire, l'ouvrage marque l'entrée dans la Ville ou dans le Port. Actuellement, le pont n'a plus de vocation industrielle et pour les piétons, il n'est pas intégré à un itinéraire suffisamment lisible de sorte qu'il semble faire double usage avec le Pont des Armateurs.

Projet

Rénovation du pont

- Il est prévu de réaliser un nouveau revêtement en bois sur toute la largeur de la passerelle
- l'ouvrage a été repeint en couleur gris anthracite (peinture identique pour tous les ponts métalliques)

Illumination du pont:

L'éclairage de la passerelle devra permettre de mettre en valeur la structure métallique par un éclairage dirigé au cœur des poutres en I et de rendre compte de la présence de l'eau par un éclairage diffus depuis les berges.

Etat d'avancement

Des essais de lumière ont été réalisés le 21 avril 2008. Le pont a été repeint. La réalisation du plancher en bois est en cours. L'éclairage est prévu pour fin 2008- début 2009.

PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES PONTS

Estimation du programme : solde 453.900 euros

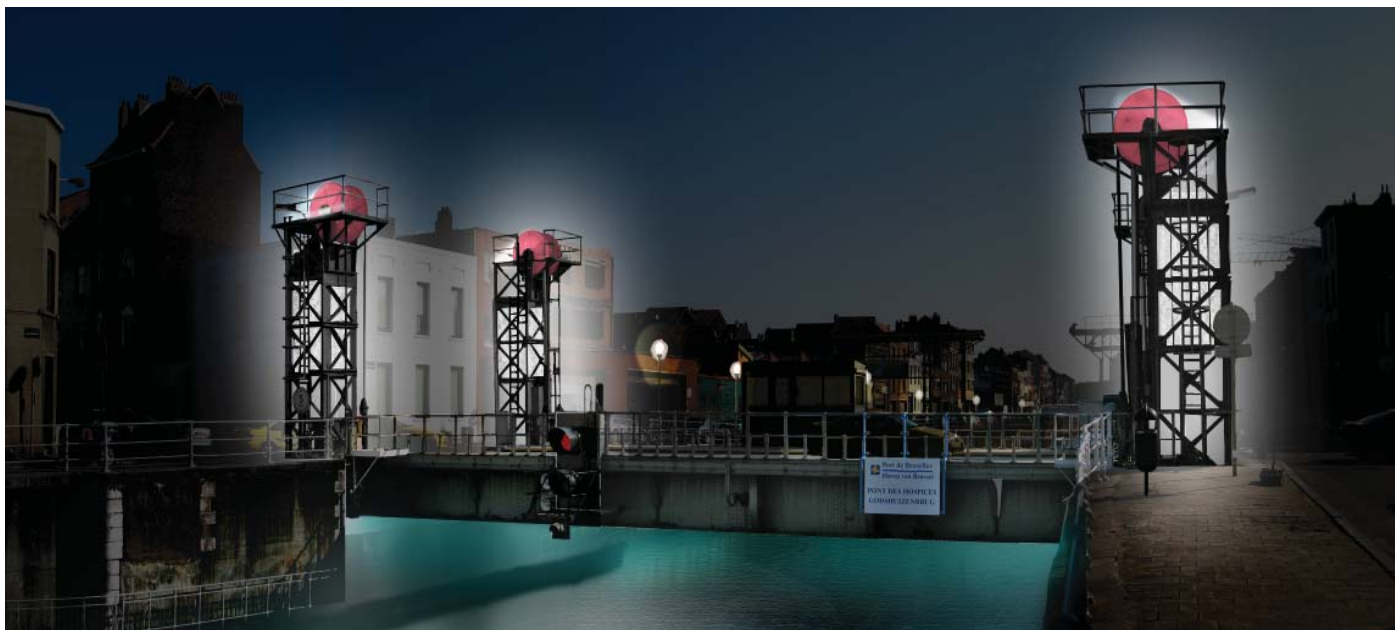
Projet 2 : Mise en valeur et illumination du Pont des Hospices

Adresse : rue de Manchester, 1080 Molenbeek

Echéancier : 2008-2009

Estimation du projet : 150.000 euros

Auteur de projet : architecte portuaire



Description de l'ouvrage

Datant du 19^{ème} siècle, ce pont-levant métallique à structure en treillis est l'un des témoins de l'ère industrielle ayant marqué le canal et sa région. Il est situé sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Le quartier Heyvart bordant les quais est actuellement en pleine mutation et fait l'objet de nombreux projets de réaménagement (contrats de quartiers, aménagements des quais de Mariemont et de l'Industrie par la Région de Bruxelles-Capitale).

Concept

Le projet de mise en lumière propose de mettre en valeur des éléments structuraux permettant la levée du pont. Il est prévu d'éclairer la structure métallique du pylone et les mouvements de son contre-poids par un éclairage rasant logé à l'intérieur de la structure. L'effet de contre-jour accentuera le contraste entre les deux éléments (plein/vide, blanc/noir, massif/ léger). Un éclairage bleuté diffus créera un halo de lumière sous le pont.

Etat d'avancement

Suite à l'approbation du projet par la Région et le Port, des tests d'éclairage ont été réalisés le 6 août 2008. La peinture du pont va débiter. L'éclairage est prévu pour 2009.

PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES PONTS

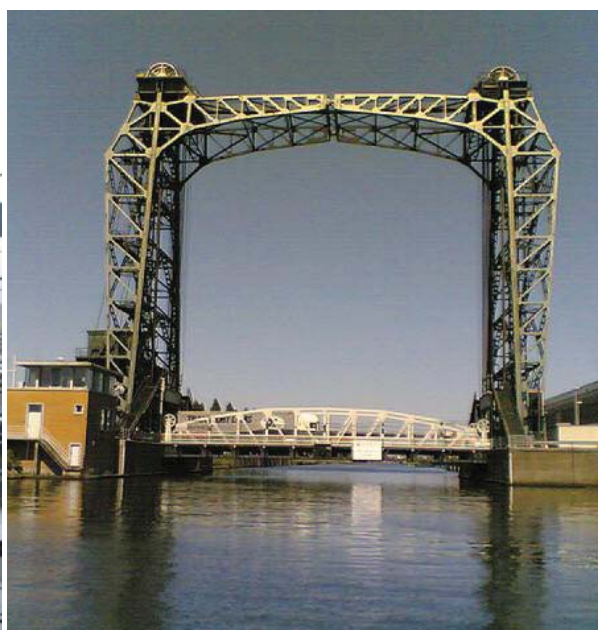
Estimation du programme : solde 453.900 euros

Projet 3 : Valorisation et illumination du Pont de Buda

Adresse : chaussée de Buda, Neder Over Heembeek

Echéancier : 2008-2009

Auteur de projet : Architecte portuaire



Description du projet :

Le Pont de Buda est un pont-levant industriel doté d'une somptueuse structure métallique sur le canal à Neder-Over-Heembeek rappelant l'essor industriel et économique du port de Bruxelles. Cet ouvrage phare de plus de 34m de haut est perceptible de loin, notamment depuis le Ring, et marque magistralement l'entrée dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans l'Avant Port. Le pont actuel a été construit en remplacement d'un premier pont terminé en 1934, quelques années après l'achèvement de l'avant-port, et détruit pendant la seconde Guerre mondiale. Il a été inauguré en 1955 par le prince Albert.

Etat d'avancement:

Une étude d'illumination est prévue. Les travaux de peinture sont en cours de réalisation

6. PÔLE LOISIRS BASSIN BECO, AVANT PORT ET PORT SUD

Estimation du programme : avant Port 2.570.600 euros
+ interventions Béco (50.000 euros)
+ interventions Port Sud (100.000 euros)

Description du programme

Le trafic maritime lié au tourisme et aux activités de loisirs est actuellement en pleine expansion en Europe. Plusieurs opérateurs de croisière ont d'ailleurs choisis Bruxelles comme escale dans leurs itinéraires reliant Bruxelles, Anvers, les villes wallonnes, hollandaises et allemandes.

Au sein des opérateurs de croisières, il convient de distinguer :

- les excursionnistes qui réalisent les excursions d'un jour au départ de Bruxelles;
- les croisiéristes qui proposent des croisières de plusieurs jours avec Bruxelles comme escale, point de départ ou point d'arrivée.

A ces deux types de croisières, il faut aussi ajouter plusieurs péniches à thème (« bateaux animation ») amarrées en permanence ou mobiles exceptionnellement.

Jusqu'à présent, le Port de Bruxelles accueillait ces bateaux de croisières au droit de 2 lieux d'embarquement :

- le bassin Béco pour les bateaux dont la taille était suffisamment réduite pour passer les ponts Van Praet et surtout ceux de la place des Armateurs, d'une manière générale les excursionnistes ;
- le quai de Heembeek pour les bateaux plus grands, d'une manière générale les croisiéristes.

Avec le redéploiement du quai de Heembeek pour de nouvelles activités logistiques et portuaires, conformément au Master-plan (p.134), le quai de Heembeek ne sera, à terme, plus disponible pour l'accueil des activités de croisières, que de manière occasionnelle. D'autre part, le changement de l'affectation du nord de la rive gauche du bassin Béco, précédemment dévolue au projet « Village de la construction » et dorénavant dédiée à la réalisation d'une piscine, demande de revoir les aménagements de ce bassin, notamment en octroyant des espaces supplémentaires aux activités liées au tourisme.

Dès lors, une demande pressante des opérateurs de croisières pour pérenniser les conditions d'accueil de leur activité s'est fait entendre. En réponse à celle-ci, des contacts ont été initiés par le Port avec le BITC pour développer une stratégie commune en ligne avec les objectifs de la Région.

La rédaction de l'étude de faisabilité a été confiée au bureau d'étude BOA afin d'étudier, d'une part, la faisabilité d'un site d'accueil alternatif au quai Heembeek pour les bateaux plus grands dans la zone de l'Avant-Port, d'autre part de redéfinir les aménagements au Bassin Beco compte tenu des besoins spécifiques des bateaux plus petits.

Sur la base de rencontres avec les opérateurs croisières, le BITC, le capitaine du Port, un programme pour chacun des types de terminal a été défini et des esquisses d'aménagement ont été établies.

Les fiches suivantes présentent les projets amenés à être réalisés ou précisés durant le programme d'intégration urbaine 2008-2018.

PÔLE LOISIRS BASSIN BECO, AVANT PORT ET PORT SUD

Estimation du programme : avant Port 2.570.600 euros
+ interventions Béco (50.000 euros)
+ interventions Port Sud (100.000 euros)

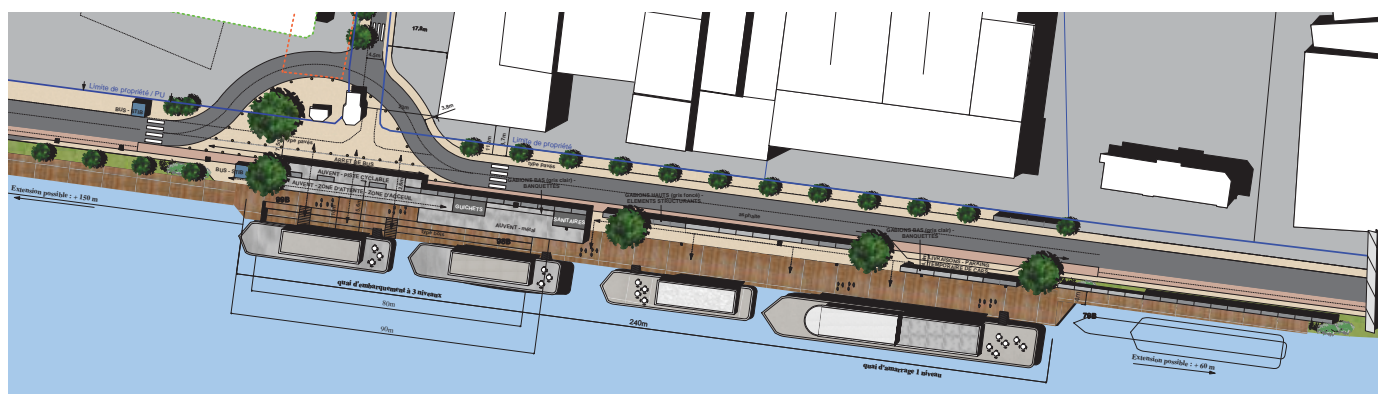
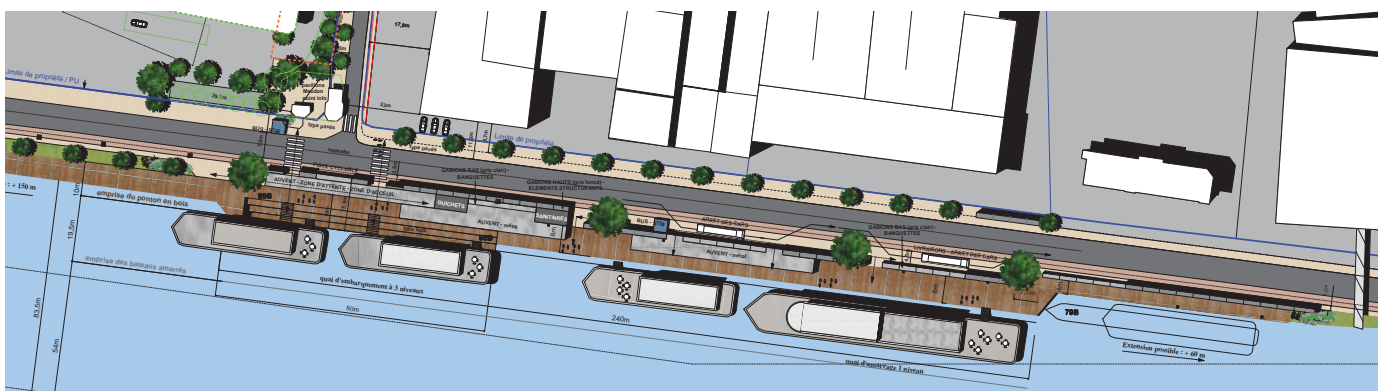
Projet 1 : Aménagement d'un Terminal de Croisière (grand gabarit) dans l'Avant-Port

Adresse : chaussée de Buda et chaussée de Vilvoorde

Echéancier : 2009 - 2012 - poursuite...

Estimation du projet : 2.570.600 euros

Auteur de projet : architecte portuaire (étude de faisabilité et avant projet)



Description du projet

Le programme déterminé pour le terminal de l'Avant Port nécessitait une longueur de quai suffisante pouvant être aménagée sur différents niveaux et être sécurisée, une bonne accessibilité en transports en communs, en voiture, des possibilités de parkings, ... Il convenait également de prévoir un pavillon d'information et des auvents.

L'étude de faisabilité a permis d'identifier dans l'Avant Port 2 sites susceptibles d'accueillir ce terminal. Le site à proximité du pavillon Meudon le long de la chaussée de Vilvoorde et le site «Buda» à proximité du pont de Buda à la limite de la Région flamande. Les avantages et inconvénients des 2 sites ont été analysés et comparés et leur adéquation a été testée par la réalisation de 3 scénarios d'aménagement : deux sur le site Meudon et un sur le site Buda.

Etat d'avancement

L'étude de faisabilité est clôturée. Les 3 scénarios ont fait l'objet d'une estimation budgétaire. Le CA du Port de Bruxelles a décidé de privilégier le site Meudon et de poursuivre l'examen de ce site.

PÔLE LOISIRS BASSIN BECO, AVANT PORT ET PORT SUD

Estimation du programme : avant Port 2.570.600euros
+ interventions Béco (50.000 euros)
+ interventions Port Sud (100.000 euros)

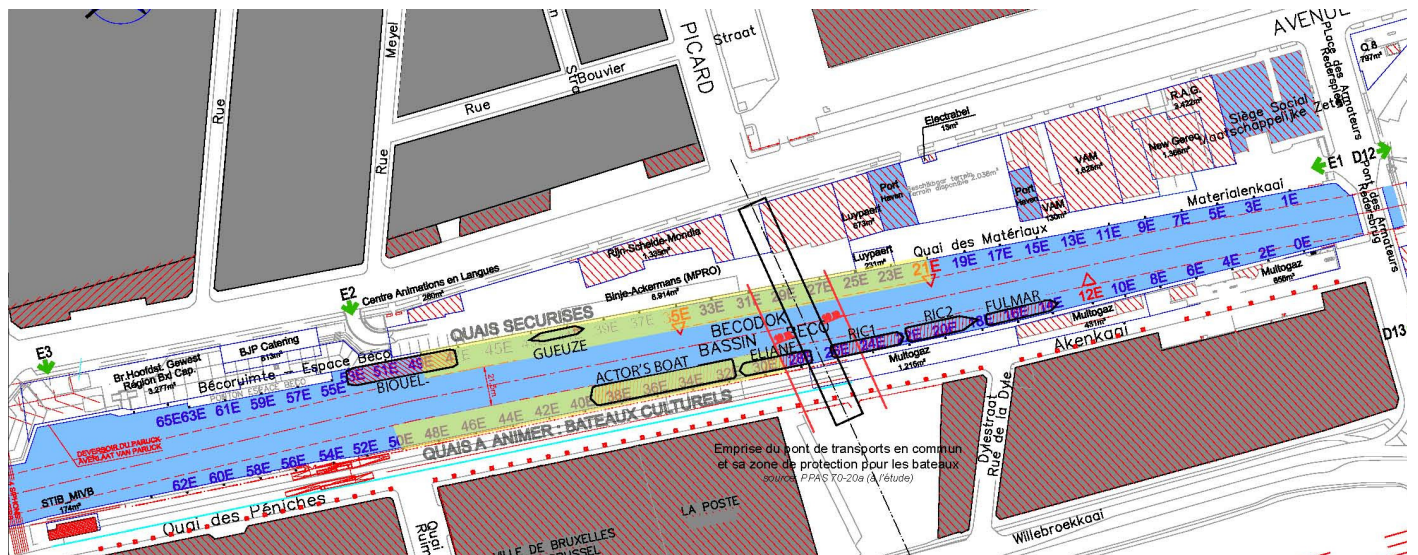
Projet 2 : Appels à projet pour bateaux au bassin Béco

Adresse : quai des péniches et quai des Matériaux, 1000 Bruxelles

Échéancier : 2009 - 2012

Estimation du projet : 50.000 euros

Auteur de projet : architecte portuaire



Description du projet

Situé à proximité du centre Ville, les rives du bassin Béco offrent des emplacements idéaux pour l'amarrage de bateaux-péniches proposant des activités culturelles aux habitants. Elles sont également convoitées par les opérateurs de croisières utilisant le ponton d'embarquement existant et désirant amarrer leurs bateaux en dehors des heures de croisière. Ainsi, différentes concessions ont été attribuées au fil des années par le Port de Bruxelles à plusieurs bateaux. Ces derniers sont amarrés toute l'année dans le bassin. Dans le cadre du développement du pôle de loisirs autour du bassin Béco, il a été prévu de réorganiser ces concessions. L'objectif a été :

- d'une part, de redéfinir les emplacements précis des concessions en fonction des futurs projets d'aménagement du bassin. Deux types d'emplacements devaient être déterminés: ceux destinés aux bateaux proposant des activités culturelles et ceux destinés à l'amarrage de nuit des bateaux de croisière. Ces derniers nécessitant des quais sécurisés. Il a été convenu d'amarrer les bateaux de croisière le long de la rive gauche et les bateaux culturels le long de la rive droite. A noter que seule la première partie de la rive gauche sera pourvue de concessions, l'aménagement du reste des quais est en suspens étant donnée l'incertitude sur l'implantation de la piscine publique en plein air.
- d'autre part, de réattribuer les concessions pour les bateaux culturels sur base de la qualité des projets ou activités proposées. L'objectif étant de proposer des activités à haute plus value urbaine au sein de bateaux étant en adéquation paysagère avec le développement futur des quais.

Dans le cadre de ce projet, deux appels à candidatures ont été lancés aux candidats désireux d'obtenir une concession. Il est prévu que le Port de Bruxelles aménage des arrivées d'eau et des bornes électriques au droit des différentes concessions.

Etat d'avancement

Concernant la rive gauche

Les appels à candidature pour les opérateurs de croisière ont été réalisés. Les candidats doivent déposer leur candidature avant le 1 décembre 2008.

Concernant la rive droite

Les appels à candidature pour les bateaux culturels ont été réalisés. Les candidats doivent déposer leur candidature avant le 1 décembre 2008.

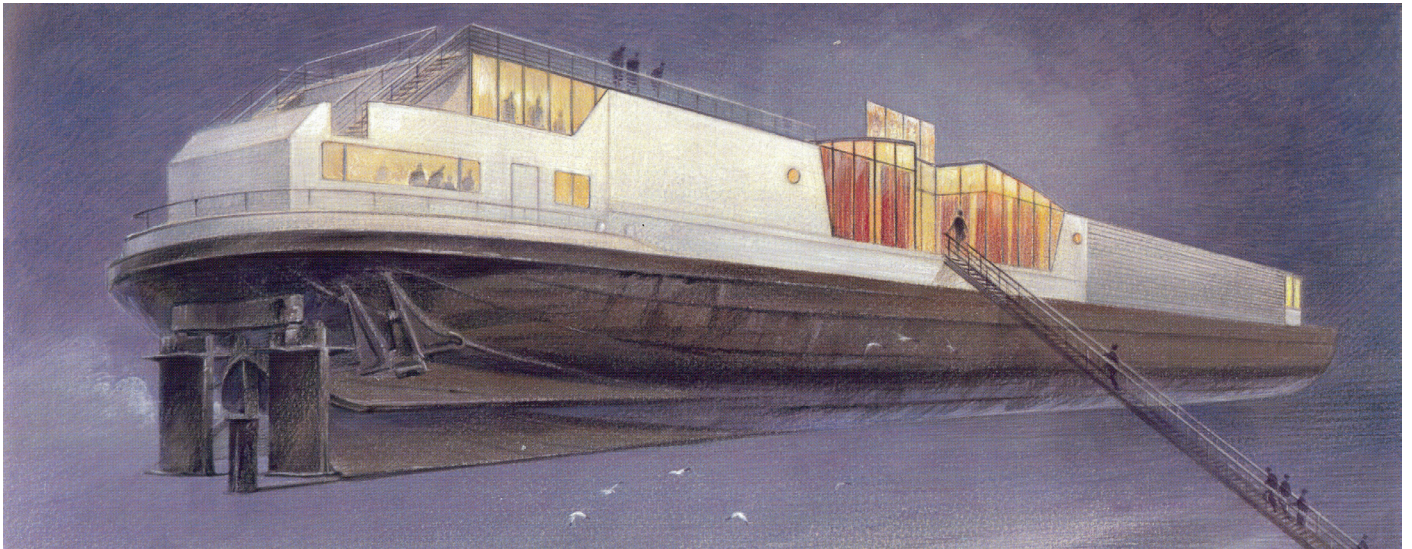
PÔLE LOISIRS BASSIN BECO, AVANT PORT ET PORT SUD

Estimation du programme : avant Port : 2.570.600 euros
+ interventions Béco (50.000 euros)
+ interventions Port Sud (100.000 euros)

Projet 3 : Bateaux culturels au bassin Béco : bateau cinéma

Adresse : quai des péniches et quai des Matériaux, 1000 Bruxelles

Echéancier : 2009 - 2012



Description du projet

L'Actor's Boat est une péniche de 82 mètres de long sur 8 mètres de large qui sera amarrée au bassin Béco. Elle comportera trois salles de cinéma pour une capacité totale de 400 fauteuils, ainsi qu'un espace polyvalent qui pourra abriter 350 personnes, un aménagement horeca et une terrasse pour les projections en plein air. La programmation sera orientée sur l'art et essai large public et proposera aussi des événements ponctuels.

Le cinéma se veut accessible pour tous : les billets d'entrée seront les moins chers du pays.

Le Port a délivré au bateau-cinéma une concession pour 10 ans.

Etat d'avancement

le bateau cinéma devrait amarrer dans le bassin Béco en 2009

PÔLE LOISIRS BASSIN BECO, AVANT PORT ET PORT SUD

Estimation du programme : avant Port 2.570.600 euros
+ interventions Béco (50.000 euros)
+ interventions Port Sud (100.000 euros)

Projet 4 : Port Sud (Anderlecht)

Adresse : quai de Veeweyde, 1070 Bruxelles



Description du projet

Aménagements divers en faveur des activités de loisirs du port Sud (Anderlecht) avec notamment :

- Le placement d'un garde-corps au quai de Veeweyde (en face des installations du cercle des Régates)
- l'aménagement d'une halte pour bateaux passagers
- création d'une rampe de mise à l'eau pour embarcations (cfr "zodiacs")

7. PLAN LUMIERE GLOBAL

Estimation du programme : 3.000.0000 euros

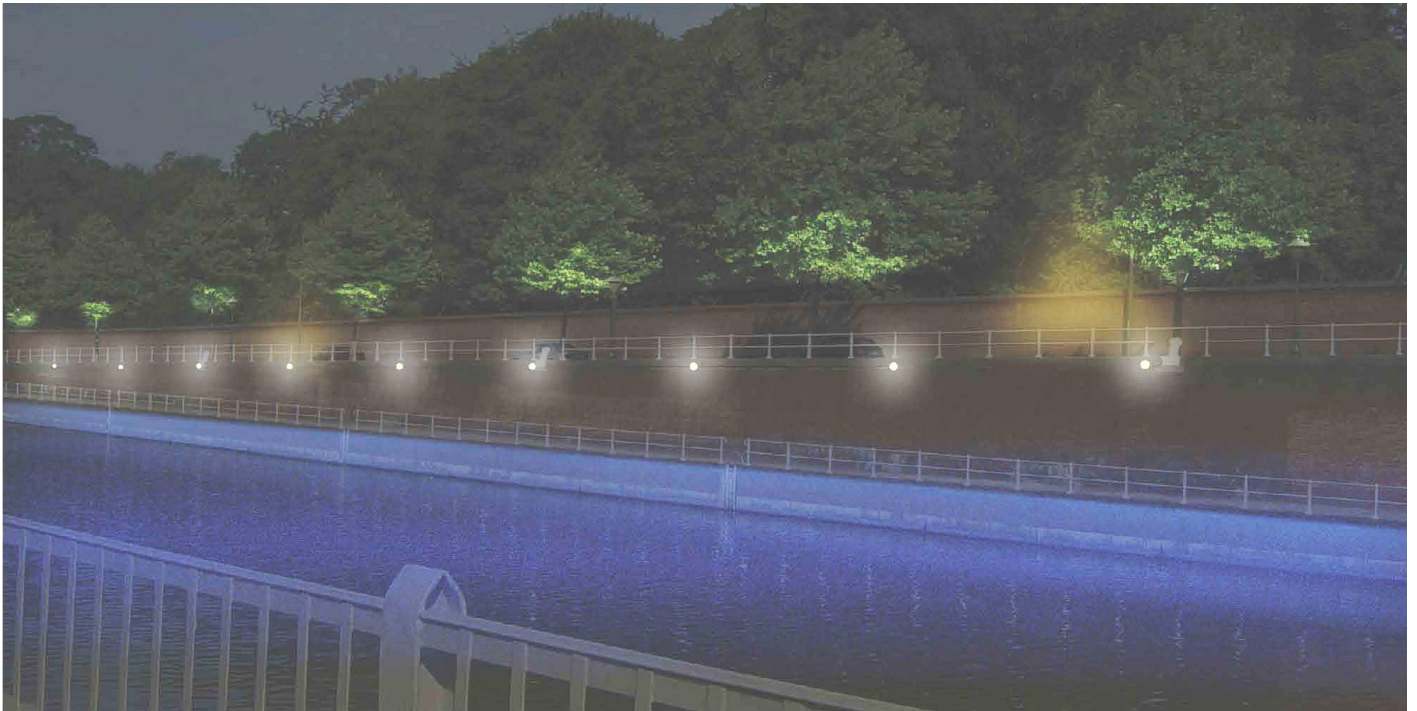
Projet pilote : Illumination des berges

Adresse : 14 km du canal

Echéancier : 2008 - 2012 + poursuite 2013...

Estimation du projet : 3.000.0000 euros

Auteur de projet : architecte portuaire



Description du projet

Le Port souhaite assurer la mise en valeur globale du paysage nocturne du canal. Si certaines interventions ponctuelles (les 3 ponts métalliques) sont déjà en cours d'élaboration, un plan lumière global pour l'ensemble de la voie d'eau doit être réalisé. Ce plan lumière devra intégrer les différents plans lumières existants (régional, communaux) de façon à assurer la cohérence des différentes interventions et les projets existants.

Un premier projet «pilote» d'illumination des berges le long de la chaussée de Vilvoorde (domaine royal) a été proposé par l'architecte portuaire et devra servir de base à la réalisation du plan lumière.

Etat d'avancement

Avant projet pour l'illumination des berges le long de la chaussée de Vilvoorde (domaine royal) en cours.

8. POSTE DIVERS

Estimation du programme : 795.335 euros

Projet 1 : Aménagement des abords du centre TIR

Adresse : Avenue du Port, 1000 Bruxelles



Description du projet

Le centre T.I.R. (Transport International Routier) est un pôle économique du Port de Bruxelles. Ses bâtiments servent tant au dédouanement des marchandises qu'au stockage et à la logistique. Il dispose d'une surface d'entreposage de 160.000 m².

La proximité du centre ville, de quartiers d'habitation et le développement futur du site de Tour et Taxis demande une réflexion sur la bonne intégration de ce centre logistique dans son contexte. Les abords du Centre sont en effet peu aménagés. D'autre part, le centre est aujourd'hui peu perceptible et mal signalé.

Dès lors, il a été demandé à l'architecte portuaire de réaliser un projet d'aménagement paysager des abords du Centre permettant d'une part d'intégrer le centre dans son contexte et d'autre part d'améliorer sa signalisation.

Etat d'avancement

Projet à l'étude. Relevés de terrain en cours.

9. SECURITE

Estimation du programme : 469.693 euros

Adresse : Avenue du Port, 1000 Bruxelles

Echéancier : 2009-2012



Description du projet

Ce poste prévoit des interventions du type :

- Remplacement et maintenance de clôtures et portails automatiques sur le domaine portuaire
- La mise en place de signalisation de sécurité à proximité des ouvrages d'art (ex : signalisation fluviale pour assurer la bonne approche des bateaux aux écluses et ponts mobiles)
- La maintenance de la signalisation générale

10. ENTREPRISES PORTUAIRES Mesures en cours ou à venir

L'aspect "intégration urbaine" sera pris en compte au travers, notamment, des projets futurs de construction des bâtiments, et notamment :

- Katoen Natie (Avant Port)
- Reibel (Avant- Port)
- SA Bilc - Sogaris + le Port de Bruxelles (Port)
- Mory (Avant Port)